

Desolidarisation pret immo

Par Isadore

La "demarche officielle" pour modifier un contrat, de prêt ou autre chose, c'est de demander aux autres parties si elles sont d'accord.

Si un contrat dit que X prête à Z et Y une somme qu'ils sont solidairement tenus de rembourser il s'applique. Chaque partie est en droit de vouloir le conserver en l'état. Le contrat est la loi des parties, article 1103 du Code civil.

C'est donc à celui qui veut changer un truc au contrat de prendre l'initiative. Et il ne peut pas reprocher aux autres de vouloir respecter l'accord qu'il a conclu avec eux.

En d'autres termes cette personne s'est engagée à rembourser avec vous, si ça ne lui convient plus à elle de négocier avec la banque et vous.

Par chiken30

merci donc mon ex ne peux pas m oblige a faire la demarche ou me reproche de pas I avoir faite